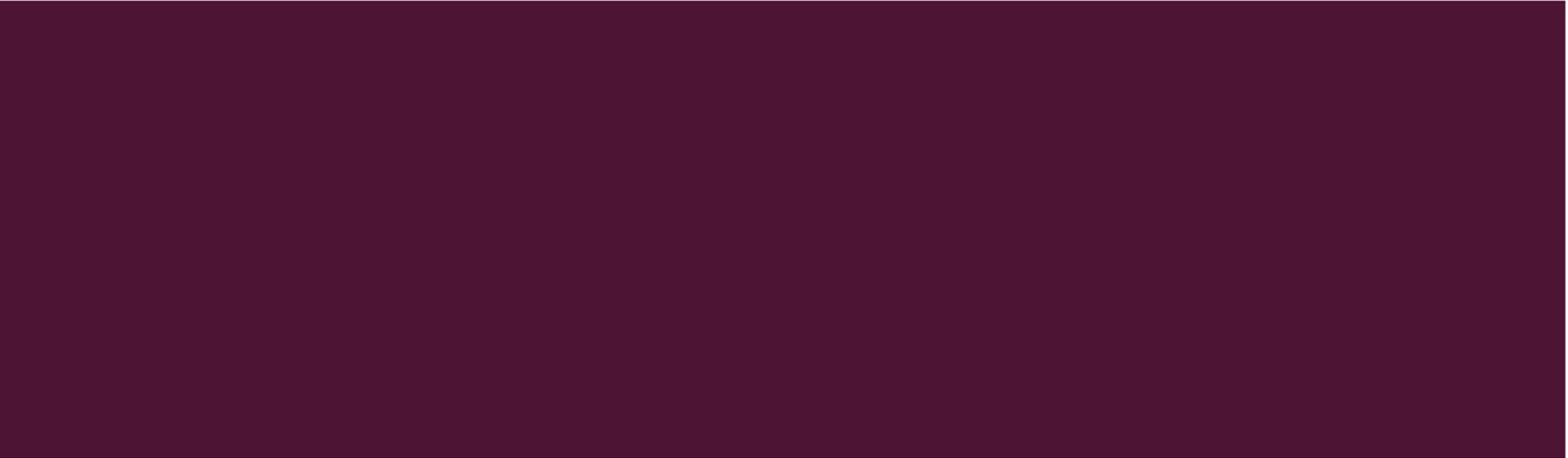




CANDIDATURE AU CONCOURS NATIONAL DE PRATICIEN HOSPITALIER (CNPH)

MODALITÉS D'INSCRIPTION



ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE?

- Diplôme de troisième cycle autorisant l'exercice dans la spécialité postulée
- Inscription à l'Ordre des Médecins
- Exercice post internat dans la spécialité depuis au moins 3 ans
- Invitation par la hiérarchie du service à se présenter au concours

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Copie lisible recto verso de la pièce d'identité ou passeport en cours de validité
- Copie du diplôme ou certificat autorisant l'exercice de la spécialité dans le pays d'obtention
- Attestation d'inscription à l'Ordre des Médecins
- Dossier « parcours et projet professionnel »

DOSSIER « PARCOURS ET PROJET PROFESSIONNEL »

- Dossier constituant l'épreuve écrite notée sur 100 points
- Dossier unique à soumettre en **un seul et unique fichier**
- Respecter la trame mise à disposition
- Joindre **toutes les pièces justificatives** en fin de dossier dans l'ordre d'apparition

QUELLES PIÈCES?

1. **Curriculum Vitae** : 1 page unique++ synthèse du parcours/formation universitaire, objectifs professionnels, centres d'intérêt, situation familiale et personnelle
2. **Diplômes** : diplôme d'étude de la spécialité + attestation d'inscription à l'Ordre des Médecins
3. **Activités hospitalières** : texte court décrivant le service hospitalier et son organisation (nombre de lits, effectif médical...), pathologies prises en charge régulièrement, nombre de gardes et volume horaire, descriptif de l'activité...
4. **Activités libérales** : descriptif du lieu, nombre de gardes, consultations...
5. **Activités extra hospitalières** : activités extra cliniques, missions internes dans le service, activités dans autre institution (missions humanitaires, exercice dans autre CH...)

6. **Formation personnelle** : formation médicale continue (DU, DIU...)
7. **Activités d'enseignement** : à la faculté, au sein de DU/DIU, dans le service hospitalier ou autres services (formations prodiguées...), au sein d'institutions autres (IFSI...)
8. **Travaux scientifiques** : publications, travaux de recherche, communications, participations aux congrès
9. **Lettres de recommandation** : rédigées par les responsables de service ou de pôle mettant en avant les activités actuelles du candidat au sein du service (en accord avec le projet professionnel+++)
10. **Projet professionnel** : 1 page maximum++ décrivant la vision de carrière du candidat et son projet
 - Motivations pour se présenter au concours et travailler au sein de l'hôpital public
 - Parcours envisagé, dans quel environnement (hospitalier / universitaire / recherche)
 - Projet professionnel clair, précis et formalisé

IMPÉRATIFS DE PRÉSENTATION

- **Un seul et unique fichier** au format **PDF++**
- Joindre toutes les **pièces justificatives** en fin de dossier (selon l'ordre de mention dans le dossier)
- Conseil : rédiger un sommaire en début de dossier avec pages numérotées
- Respecter les tableaux de présentation de la trame officielle [Trame Dossier CNPH - Version actualisée au 14 avril 2023.docx \(live.com\)](#)

DÉPÔT DE CANDIDATURE

- Ouverture de la plateforme d'inscription depuis site officiel CNG [Concours national de praticien hospitalier \(CNPH\) | Le CNG \(sante.fr\)](#) **(aux alentours de Fin AOUT !!)**
- Dépôt en **une seule fois** et de façon **définitive** du dossier sur la plateforme d'inscription
- Format **PDF**
- Réception d'un mail attestant de la conformité du dossier de candidature
- Actualités du concours régulièrement mises à jour sur site officiel (consultez-le!!)
- *Ouverture de l'Espace Candidat (espace personnel à créer selon modalités permettant de télécharger convocation à l'épreuve orale puis résultats)*
- *Calendrier des épreuves orales selon spécialité*

ÉPREUVE ORALE

- Notée sur 100 points
- Entretien devant jury composé de 4 membres
- Ordinateur à disposition du candidat pour projection (présentation du parcours et projet professionnel)
- Déroulement :
 - 10 min maximum de présentation par le candidat
 - 20 min d'entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation pour devenir praticien en milieu hospitalier public, évaluer la connaissance de cet environnement, le projet professionnel et l'aptitude à travailler en équipe. Le jury peut prévoir également des mises en situations

ET ENSUITE?

- Publication de la liste des lauréats reçus au concours sur site officiel du CNPH
- Prise de contact par la direction des affaires médicales pour candidature au poste dans le service
- Information indispensable donnée par les affaires médicales : localisation géographique du poste et numéro (XXXXXX-YY)
- Dépôt en ligne d'un nouveau dossier (tour de recrutement printemps) : [PH : Le tour de recrutement de printemps est ouvert | Le CNG \(sante.fr\)](#)
- Délai de **15 jours** pour candidater après publication de la liste des reçus au concours

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Composé de deux parties :
 1. Dossier dématérialisé soumis au CNG sur la plateforme demat.social (un seul et unique fichier sous format PDF)
 2. Second dossier de candidature adressé aux affaires médicales du centre hospitalier (*envoi par courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt directement auprès de l'établissement*)

QUELLES PIÈCES?

- **Le dossier de candidature adressé au CNG doit comporter :**
 1. Acte de candidature mentionnant : noms, prénoms, date de naissance, adresses (postale et électronique), numéro de téléphone, établissement(s) choisis dans l'ordre de préférence, spécialité d'exercice
 2. Curriculum vitæ, daté, signé sur lequel figureront état civil complet, situation administrative actuelle, expérience professionnelle, titres et travaux
 3. Déclaration par laquelle le candidat s'engage à se conformer au règlement en vigueur dans l'établissement où il sera nommé
 4. Engagement à établir sa résidence effective à proximité du lieu d'exercice de ses fonctions
 5. Attestation d'inscription à l'Ordre, datant de moins de trois mois à la date de clôture des candidatures
 6. Un certificat d'aptitude physique et mentale datant de moins de trois mois à la date de clôture des candidatures, délivré par un médecin agréé **ou** un médecin appartenant au **personnel enseignant et hospitalier** ou un **praticien hospitalier**, en activité.

■ **Le dossier de candidature adressé aux établissements doit comporter :**

1. Acte de candidature mentionnant les noms, prénoms, date de naissance, adresses (postale et électronique) et numéro de téléphone
2. Les établissements choisis dans l'ordre de préférence
3. Un curriculum vitæ, daté, signé et agrafé comprenant état civil complet, situation administrative actuelle, expérience professionnelle, titres et travaux
4. Déclaration par laquelle le candidat s'engage à se conformer au règlement en vigueur dans l'établissement où il sera nommé
5. Engagement à établir sa résidence effective à proximité du lieu d'exercice de ses fonctions
6. Copie du livret de famille ou à défaut, attestation sur l'honneur permettant l'identification du père et de la mère du candidat destinée à renseigner la demande d'extrait de casier judiciaire.

LIENS UTILES

- [Site officiel du CNPH](#)
- [Trame officielle du dossier parcours professionnel](#)
- [Modalités tour de recrutement](#)

(Clic droit « ouvrir le lien hypertexte »)